

Mesures de contrôle en cas de survenue d'un cas groupé de gastroentérites aiguës (GEA) dans une collectivité

A COMPLETER PAR L'EQUIPE SOIGNANTE

Pour les résidents malades dès l'apparition des signes cliniques du 1^{er} cas

- Information des malades	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Renforcement de l'hygiène des mains	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Maintien en chambre dans la mesure du possible	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Arrêt ou limitation des activités collectives (incluant salle à manger)	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Mise en place d'une signalisation (dossier soins/planification des soins/ portes...)	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire

Pour le personnel de la structure :

- Information / Formation du personnel	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Renforcement du lavage des mains et friction à l'aide d'un produit hydro-alcoolique avant et après contacts avec les malades	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Port d'un masque chirurgical à l'entrée de la chambre du malade et de protection oculaire si le malade présente des vomissements	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Port de gants non stériles à usage unique si risques de contact avec liquides biologiques	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Port d'un tablier plastique à usage unique lors des soins aux malades	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Élimination des équipements de protection individuelle dans la filière des déchets de soins à risque infectieux	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Limite des mouvements du personnel : équipe dédiée si possible	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire

Pour le personnel malade :

- Mise à l'écart des soins du personnel symptomatique	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Avertir le médecin du travail	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire

Pour les visiteurs :

- Information des visiteurs par voie d'affichage	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Restriction des visites	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Présentation des visiteurs au personnel avant d'entrer dans la chambre	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Mise à disposition de produit hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire

Au niveau de l'établissement :

Mesures de gestion environnementale :

- Bionettoyage quotidien de l'environnement proche du malade	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Traitement des dispositifs médicaux	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Traitement du linge	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Traitement de la vaisselle	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Tri des déchets	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire

Si nécessaire :

- Report des admissions de nouveaux résidents	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire
- Report des sorties non indispensables	<input type="checkbox"/> fait	<input type="checkbox"/> à faire

Si la collectivité est un établissement de santé ou un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), informer l'équipe en charge la lutte contre les infections nosocomiales.

fait à faire